



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h15, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BERNARD Christian, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr COUTANT Mathieu, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mme HUVELIN Sylvia, Mr MANCEAU Alain, Mme MURZEAU Loren, Mr REVAUD Mickaël.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr HUVELIN Benjamin (qui a donné procuration à Mr MANCEAU Alain), Mme TESSIER Anita (qui a donné procuration à Mr COUTANT Mathieu), Mme TURPEAU Danick (qui a donné procuration à Mr DRAPEAU Antoine).

Mr **BERNARD Christian** a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation des délégués et de leurs suppléants au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs.

DÉLIBÉRATION N° 2026-039 : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des élections,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 fixant la date des élections sénatoriales et valant convocation du conseil municipal pour la désignation des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR :INTP2611651C en date du 6 mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 12 mai 2026 portant sur l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 79-2026-05-22-00001 du 22 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ou désigner pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués et 3 délégués suppléants pour l'élection des sénateurs,

Considérant que le bureau électoral est présidé par le Maire, et comprend les 2 membres du conseil municipal les plus âgés et les 2 membres du conseil municipal les plus jeunes, à savoir :

- Laurent CHAILLOU
- Alain MANCEAU
- Loren MURZEAU
- Mathieu COUTANT

Considérant qu'il est procédé à un appel à candidature avant le déroulement du vote,

Considérant le dépôt d'une seule liste de candidats, à savoir la liste « Pour l'avenir, agissons ensemble »,

Elections des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste « Pour l'avenir, agissons ensemble » : 15 voix et ont été proclamés :

ECHASSERIAU	Viviane	Déléguée
DRAPEAU	Antoine	Délégué
TURPEAU	Danick	Déléguée
BERNARD	Christian	Suppléant
HUVELIN	Sylvia	Suppléante
MANCEAU	Alain	Suppléant

Le secrétaire de séance,
Christian BERNARD



Le Maire,
Sylvie BAZANTAY